



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire tenue le mercredi 11 décembre 2019, à 19 h, dans la salle de l'accueil de la mairie.

Sont présents :

Jean-Philippe Déraspe, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président  
Benoit Arseneau, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président  
Monica Poirier, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Anne-Marie Boudreau, Arrimage  
Hélène Chevrier, citoyenne  
Kimberley Thériault, citoyenne  
Céline Vigneau, citoyenne  
Jean Bouffard, citoyen  
Gilles Hudon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Claude Richard, coordonnateur de la commission

Sont absents :

Véronique Chiasson, Développement social  
Réjean Leblanc, citoyen  
Joël Lapierre, Commission scolaire des Îles

**1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

La réunion débute à 19 h avec le mot de bienvenue du président, Jean-Philippe Déraspe, qui revient brièvement sur le premier mandat de la commission, lequel consiste à formuler des recommandations sur l'approche à privilégier pour la gestion et le développement des sites et espaces récréotouristiques de la Municipalité.

Au cours de la réunion, on discutera principalement du Plan d'amélioration des infrastructures en visant à dégager certains principes ou critères qui devraient orienter la mise en œuvre de cet ambitieux plan (une cinquantaine de sites et espaces y figurent). On discutera également du rôle plus spécifique des membres de la commission dans ce dossier et de leurs attentes à l'égard des recommandations que le comité soumettra éventuellement au conseil municipal.

**2. Retour sur le compte rendu de la réunion du 4 juin 2019**

Le compte rendu présenté est jugé conforme au déroulement de la réunion du 4 juin 2019.

**3. Tour de table des membres de la commission**

**3.1 Plan d'amélioration des infrastructures produit par l'URLS**

On procède à un tour de table afin de connaître les premières réactions des participants concernant la réception récente du Plan d'amélioration des infrastructures produit par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) au cours de l'automne.

Divers points de vue sont exprimés, certains portant sur le contenu du document dans son ensemble, d'autres mettant l'accent sur des dossiers ou des sites en particulier.

On constate globalement que le portrait, qui paraît à première vue complet et satisfaisant, illustre bien l'ampleur et la complexité de la tâche et des responsabilités municipales dans ce secteur. Le classement par types de sites ou d'infrastructures aide à y voir plus clair. Le tableau synoptique que complète le personnel du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire constitue une excellente initiative. Ce tableau permet une vue d'ensemble bien caractérisée et facilite davantage l'assimilation de ces multiples données.

### 3.2 Approche à privilégier ou sur un dossier

Les éléments qui suivent sont retenus en ce qui concerne les différents commentaires portant sur une approche à privilégier ou sur un dossier en particulier. Ces éléments sont mentionnés sans ordre de priorité, puisqu'ils résultent d'un tour de table au cours duquel les propos des uns et des autres portent sur un point qui les interpelle en particulier.

*Responsabilité des sites.* — Considérant le nombre de sites déjà sous responsabilité municipale et les investissements financiers ou autres qu'ils occasionnent déjà, on s'inquiète du fait que de nouvelles initiatives provenant du secteur privé ou communautaire, aussi louables soient-elles, viennent, lorsqu'elles connaissent des difficultés financières, alourdir encore le bilan municipal de ce secteur d'activité. Il est donc important d'établir des barèmes ou des critères de priorité bien déterminés (répartition territoriale, générationnelle, clientèle touristique vs population). À ce chapitre, on indique par ailleurs que la nécessité d'une relève en ce qui concerne l'implication bénévole des citoyens constitue un élément à considérer.

*Pistes cyclables.* — Il est également question du dossier des pistes cyclables (Route verte). Presque tout est à faire dans ce dossier que l'on considère comme complexe, notamment à cause des particularités de notre territoire. On indique que le Club de plein air des Îles, un organisme qui chapeaute différents comités, dont Les Sentiers Vents et Marées et le Club de raquette, pourrait éventuellement être mis à contribution en raison de sa structure.

*Autres sujets.* — D'autres sujets retiennent l'attention de certains participants sans qu'on s'y attarde davantage. Il est question par exemple des problèmes de stationnement à proximité des sites les plus fréquentés, de l'ouverture saisonnière de certaines installations, de la mise en valeur de divers sites patrimoniaux.

## 4. Discussion et recommandations

### 4.1 Accès au littoral et aux plages

La question de l'accès au littoral et aux plages en particulier a mobilisé l'intérêt des membres de la commission. Ces derniers temps, les effets de plus en plus palpables des changements climatiques, manifestés par des tempêtes plus violentes et récurrentes, ont attiré encore davantage l'attention des décideurs et de la population en général sur la fragilité du milieu et du littoral tout spécialement.

Dans ce contexte, considérant la pression qui est sans cesse croissante sur les zones littorales, en particulier sur les plages, tant par rapport à l'augmentation de l'achalandage touristique que par rapport aux diverses activités pratiquées par les résidents, il pourrait en résulter une dégradation irréversible de ces milieux si l'on ne procède pas à une rationalisation de l'accès au littoral, combinée à des mesures de protection adaptées à la fragilité de ces milieux.

À l'issue des discussions sur ce sujet, on convient de quelques « principes directeurs », à savoir :

- installation d'infrastructures plus importantes et accessibles à tous en un seul endroit désigné dans chacune des îles (ou localités) en tenant compte des facteurs de proximité, de sécurité et de respect de l'environnement;
- disponibilité d'autres infrastructures d'accès plus légères et éventuellement mobiles en un certain nombre d'endroits désignés à cet effet;
- rationalisation de divers services (installations sanitaires, poubelles...) en des endroits stratégiques;
- sensibilisation et responsabilisation des usagers aux bonnes pratiques;
- principe de l'utilisateur payeur à évaluer surtout pour des sites dédiés à certaines clientèles cibles.

#### **4.2 Plan de communication et politique d'affichage**

On insiste sur l'importance d'un bon plan de communication et d'une politique d'affichage pertinente (éviter le trop et le n'importe quoi), ceux-ci destinés tant à la population qu'à la clientèle touristique. Ce faisant, on suggère de voir à harmoniser les pictogrammes, les cartes et les divers documents d'information et de sensibilisation produits par la Municipalité avec ceux de Tourisme Îles de la Madeleine.

#### **4.3 Changements climatiques et répercussions sur l'entretien d'infrastructures**

La discussion sur les changements climatiques et leurs répercussions sur l'entretien de certaines infrastructures particulièrement à risque porte les commissaires à suggérer un changement d'attitude à la lumière des récents événements. Il semble inutile de s'acharner à reconstruire tempête après tempête des installations qui deviennent de plus en plus vulnérables, d'autant plus que le milieu qui les porte se détériore avec chaque nouvel assaut d'origine climatique.

À cet égard, l'exemple qui paraît le mieux illustrer ce constat est la destruction récente (à la suite de Dorian) du chemin situé sur la dune du Nord dans la localité de Fatima. On rappelle que les travaux de reconstruction qui avaient été menés au printemps dernier n'auront servi que pour une seule saison.

Dans les circonstances et dans le cas particulier de la dune du Nord à Fatima, les membres de la commission proposent unanimement à la Municipalité d'adopter une orientation de repli basée sur la connaissance de la dynamique littorale dunaire et sur l'expérience des dernières années, et d'en informer aussitôt que possible la population et les principaux utilisateurs de ce secteur, puisque ceux-ci devront assurément modifier certaines habitudes ou chercher d'autres façons de répondre à leurs besoins. Du point de vue des membres de la commission, il apparaît contraire au principe d'une saine gestion municipale de reconstruire une infrastructure dont l'espérance de vie est forcément très courte, car la reconstruction à répétition devient beaucoup trop onéreuse et contribue en plus à accélérer la dégradation du milieu naturel qui la supporte.

### **5. Rôle et attentes de la commission consultative**

On revient brièvement sur les mécanismes de communication prévus en ce qui concerne le choix des mandats adressés à la commission ou lors de recommandations adressées au conseil municipal, comme c'est le cas au point 4.3 de cette réunion.

Ces mécanismes apparaissent aux points Rôle des commissions consultatives (3.2 et 3.4) et Reddition de compte (14.2) de la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine.

C'est le conseil qui mandate par résolution les commissions pour étudier certaines questions (3.2).

Les directions des services municipaux et les commissions en elles-mêmes peuvent proposer au conseil certaines questions à étudier pour les commissions. Toutefois, la décision de mandater les commissions pour étudier ces questions revient ultimement au conseil (3.4).

Le conseil réagit aux recommandations provenant des commissions consultatives à travers le formulaire prévu à cet effet. Il y explique les raisons qui justifient ses décisions, en particulier lorsque celles-ci sont contraires aux recommandations d'une commission (14.2).

Les membres de la commission réitèrent leur accord avec ces mécanismes de fonctionnement.

### **6. Prochaine réunion**

On convient de tenir la prochaine réunion de la commission au cours du mois de janvier 2020. On communiquera la date et le lieu de la rencontre peu après le retour du congé des fêtes.

**7. Clôture de la réunion**

La réunion est levée à 21 h.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.